



PROCES-VERBAL
DE
L'ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE
DU
11 AVRIL 2019

- Présidence** : **Monsieur Vincent GUILLET, Syndic**
- Présents** : **67 citoyennes et citoyens**
- Se sont excusés** : **Mme Murielle Sturny
Mme et M. Nicole et Nicolas Papaux
M. Alexandre Peiry
M. Jérôme Dousse
Mme Catherine Grangier
Mme et M. Fabienne et Marc Peiry
M. Marcel Berchier
M. Charles Clément
M. Jacques Biemann
M. Jean-Claude Bourqui
M. David Baeriswyl
Mme Marie-Françoise Aeby
M. Thierry Chevalley
Mme Christine Dousse
M. Frédéric Waeber**
- Scrutateurs** : **Monsieur Jean-Pierre Clerc
Monsieur Daniel Roux
Monsieur Stéphane Aeberhard**

Au nom du Conseil communal, M. Vincent Guillet a le plaisir d'ouvrir cette assemblée de printemps. Il souhaite la bienvenue et remercie les citoyennes et citoyens de consacrer leur soirée à la présentation des comptes 2018, à la planification financière, à l'investissement pour l'assainissement des eaux claires et passage du ruisseau sous la Route du Barrage, ainsi que de la réfection des luminaire et stores de la halle de gymnastique.

Il relève la présence de

Madame la Députée Sylvia Baiutti
Messieurs les Conseillers de Paroisse Bernard Peiry et Michel Waeber.

CONVOCAATION : conformément à l'art. 12 LCo.

Remarque : aucune

ENREGISTREMENT : conformément à l'art. 12 ReLCo.

Remarque : aucune

1. Procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 13 décembre 2018



1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 13 décembre 2018

Assemblée communale du 11 avril 2019

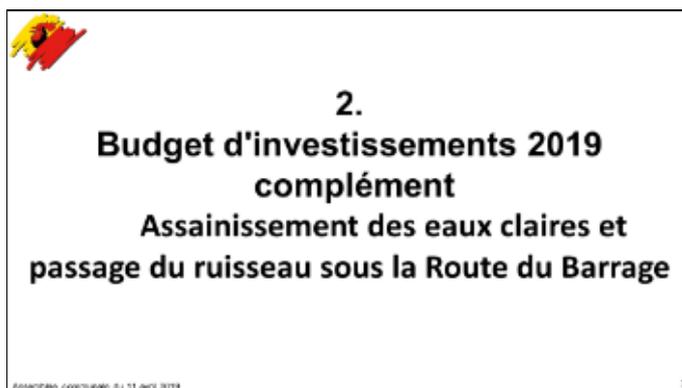
2

Le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 13 décembre 2018 ne sera pas lu ; il était en consultation auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site internet de la commune (art. 13 RELCo).

Remarque : aucune

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé.

2. Budget d'investissements 2019 – complément



2.1. Assainissement des eaux claires et passage du ruisseau sous la Route du Barrage

M. Vincent Guillet passe au point 2.1 de l'ordre du jour, l'assainissement des eaux claires et passage du ruisseau sous la route du Barrage.

Pour la présentation de ce point, il passe la parole à M. Michel Bapst, Conseiller communal responsable du dicastère des eaux.

Présentation

Mesdames, Messieurs,

Lors des fortes précipitations de ces quatre dernières années, des inondations se sont produites sur les sites des usines Favorol Papaux, Umatec et Landi, le long de la route cantonale et dans bien d'autres habitations de notre village.



Le Conseil communal, en collaboration avec le bureau d'ingénieurs SEGC, a mené des investigations pour définir les causes de ces inondations. La première étape a consisté en un curage des canalisations. Par la suite, nous avons réalisé une vision par camera des collecteurs. Lors de ces contrôles, il a été constaté un problème sur le collecteur situé sous la route cantonale au niveau de Terre d'Elles et de la maison de la Route du Barrage 23. Dans ce secteur, il n'a pas été possible de passer tant avec le camion cureur qu'avec la caméra, compte tenu de la forte détérioration du collecteur.



Lors de nos différentes investigations, nous avons constaté que ce collecteur était surchargé lors de fortes précipitations. Une solution pour y remédier devait être trouvée.

Premièrement, nous devons réaliser la réfection totale du collecteur se trouvant sous la route cantonale à la hauteur de Terre d'Elles, ce collecteur comprend les eaux du ruisseau des Arbagny et les eaux claires du village. La longueur de ce tronçon est de 35 m et il est prévu de garder le même diamètre de 700 mm. Comme ce collecteur passe sous le bâtiment du syndicat agricole un agrandissement de ce collecteur ne sert pas à grand-chose à cet endroit-là.



Deuxièmement, pour décharger le collecteur du ruisseau des Arbagny lors de fortes précipitations, nous devons réaliser des travaux à long terme pour décharger ce collecteur dans le milieu bâti, afin d'éviter les inondations et le refoulement des eaux claires dans les commerces, usines ou habitations.

L'abandon du déversoir d'orage situé à côté de l'immeuble Favorol Papaux SA est nécessaire, ainsi que la création d'un nouveau collecteur d'eaux claires le long de la route cantonale, afin de récupérer les eaux claires venant des secteurs de Chantemerle, du Marais et du centre du village et ainsi de séparer les eaux claires des eaux du ruisseau.

Ainsi, ces eaux seront canalisées et distribuées sur deux collecteurs d'eaux claires, permettant une meilleure répartition des eaux entre le garage Umatec, le Landi et le bâtiment du Syndicat agricole.



Nous vous proposons également de réaliser une étude pour la mise à ciel ouvert du ruisseau des Arbagny, allant du secteur du chemin de Frontin à La Grande-Planche. Nous devons réaliser cette étude suite aux travaux réalisés à la route de Frontin, où nous avons trois collecteurs importants qui arrivent dans une chambre, en vue de l'ouverture de ce ruisseau.

Afin de profiter de subventions fédérales, le Service cantonal des Ponts et Chaussées procédera en automne 2019 à la pose d'un nouveau tapis routier phono-absorbant sur la Route du Barrage. Ainsi les travaux d'assainissement présentés dans ce secteur pourraient être réalisés avant la pose du nouveau goudron. Ceci explique le caractère urgent de la réalisation de ces travaux et le fait également que les entreprises se sont plusieurs fois retourné vers la commune suite au courrier de leurs assureurs pour les dégâts lors de ces récurrentes inondations.

Selon les estimations du bureau d'ingénieurs, les coûts pour la réfection du collecteur sous la route cantonale sont de

Assainissement des eaux claires et passage du ruisseau sous la Route du Barrage	
Coûts de réfection du collecteur sous la route cantonale	
Collecteur	52'000
Chambres de bordure de route	8'000
Divers et imprévus	8'000
Honoraires et frais	12'000
TOTAL TTC	80'000
- Subvention cantonale 20 %	16'000
TOTAL A LA CHARGE DE LA COMMUNE	64'000
Financé par crédit bancaire	

Assemblée communale du 11 avril 2019

Le coût pour l'étude de la création du ruisseau, selon une offre d'un bureau d'ingénieur spécialisé en matière de ruisseau à ciel ouvert se monte à,

Assainissement des eaux claires et passage du ruisseau sous la Route du Barrage	
Etude pour la création du ruisseau à ciel ouvert	11'000
Financé par crédit bancaire	

Assemblée communale du 11 avril 2019

Les coûts pour un nouveau collecteur le long de la route cantonale sont répartis comme suit :

Assainissement des eaux claires et passage du ruisseau sous la Route du Barrage	
Coût du nouveau collecteur le long de la route cantonale :	
Collecteur de 140 m en diamètre 600 mm	215'000
Collecteurs de raccordement des grilles existantes, diamètre 200 mm	26'000
Chambres	25'000
Nouvelles grilles de récupération	9'000
Divers et imprévus	46'000
Honoraires et frais	39'000
TOTAL TTC	360'000
TOTAL A LA CHARGE DE LA COMMUNE	360'000
Financé par un prélèvement sur la réserve des eaux claires	

Assemblée communale du 11 avril 2019



Assainissement des eaux claires et passage du ruisseau sous la Route du Barrage

Coûts pour la réfection du collecteur – solde	64'000
Coûts pour l'étude de la mise à ciel ouvert du ruisseau	11'000
Total à charge de la commune	75'000

Financé par crédit bancaire

Assemblée communale du 11 avril 2019



Assainissement des eaux claires et passage du ruisseau sous la Route du Barrage

Charges annuelles estimées

• Intérêts	75'000	2 %	1'500
• Amortissement	75'000	4 %	3'000
• Charges annuelles	1^{ère} année :		4'500

Assemblée communale du 11 avril 2019



Assainissement des eaux claires et passage du ruisseau sous la Route du Barrage

Résumé de l'investissement

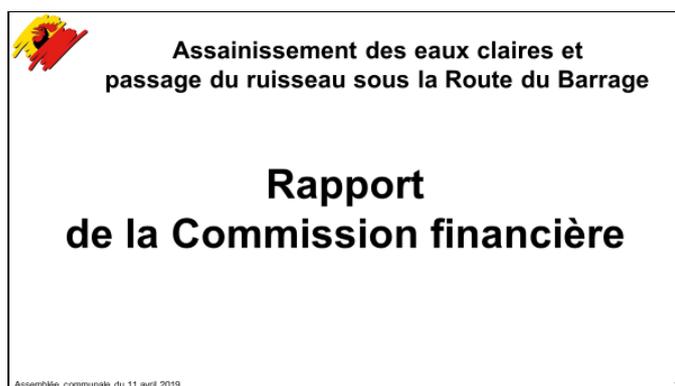
Réfection du collecteur	64'000
Études de la création du ruisseau à ciel ouvert	11'000
Coût du nouveau collecteur	360'000
Total de l'investissement	435'000

Assemblée communale du 11 avril 2019

Merci de votre attention.

M. Vincent Guillet remercie M. Bapst pour sa présentation.

Il passe la parole à M. Sylvain Probst, Président de la Commission financière pour le rapport de celle-ci.



Rapport de la commission financière

L'investissement prévu de CHF 360'000.- pour le nouveau collecteur des eaux claires sera financé par prélèvement sur la réserve des eaux claires ; il n'y aura donc pas de charge pour les prochains exercices. L'investissement prévu de CHF 80'000.- pour la réfection du collecteur sous la route cantonale sera financé à hauteur de CHF 16'000.- par une subvention cantonale et le solde de CHF 64'000.- par crédit bancaire. L'investissement prévu de CHF 11'000.- pour l'étude de la création du ruisseau à ciel ouvert sera financé par crédit bancaire. Du point de vue de l'engagement financier, la charge annuelle de CHF 4'500.- est supportable pour notre commune. La commission financière donne un préavis favorable pour le financement de cet investissement.

M. Vincent Guillet remercie M. Probst pour la lecture du rapport de la Commission financière.

Assainissement des eaux claires et passage du ruisseau sous la Route du Barrage

Questions et vote

Résumé de l'investissement

Réfection du collecteur	64'000
Études de la création du ruisseau à ciel ouvert	11'000
Coût du nouveau collecteur	360'000
Total de l'investissement	435'000

Assemblée communale du 11 avril 2019

Question : **aucune**

La parole n'étant pas demandé, M. Guillet passe au vote.

Vote : **L'investissement pour l'assainissement des eaux claires et du passage du ruisseau sous la route du Barrage, pour un montant de 435'000 francs, est accepté par 65 oui, 0 non, 1 abstention.**

M. Vincent Guillet remercie l'assemblée.

2.2. Réfection de la halle de gymnastique : stores et éclairage



M. Vincent Guillet passe au point 2.2 de l'ordre du jour, réfection de la halle de gymnastique, des stores et d'éclairage.

Pour la présentation de ce point, il passe la parole Madame Chantal Freymond, Conseillère communale et responsable du dicastère des bâtiments.

Présentation

La construction de la halle de gym date de 1977. En 2005, une réfection partielle de la halle de gym a été effectuée comportant des travaux de réfection de façade, de pose de double vitrage sur les fenêtres, de travaux d'étanchéité, de l'installation d'un nouveau chauffage et de la pose d'un nouveau revêtement du sol de la halle, entre autres. Aujourd'hui nous vous proposons la réfection des luminaires ainsi que la pose de stores occultants.

Durant l'année 2018, nous avons rencontré des problèmes de luminaires. En effet, vu son âge vénérable de 42 ans et vu l'impossibilité de trouver encore des pièces de rechanges pour les réparations, nous nous trouvons dans l'obligation de remplacer le système d'éclairage de la halle de gym.

Les anciennes lampes à incandescence sont remplacées par un système à LED permettant une économie d'énergie de 3'760 kWh par an, soit une économie de 752 francs.



Les nouvelles lampes seront installées en dessous du plafond sont à l'épreuve des lancers de balles et sont calibrées pour répondre aux exigences des matchs régionaux.

Depuis de nombreuses années, les enseignants ainsi que les membres des sociétés de gym se plaignent de problèmes d'éblouissement et de forte chaleur lors de l'utilisation de la halle en période de grand ensoleillement.



Afin de donner suite à leurs demandes, nous vous proposons l'installation de stores verticaux sur quatre fenêtres de la baie vitrée de la face Est de la halle de gym. Ces stores seraient équipés d'une protection contre le vent grâce à un système de guidage en aluminium avec fermeture à glissière sur les côtés, ainsi que d'un senseur permettant aux stores de remonter automatiquement en cas de vent fort. Ces stores en matière synthétiques sont semi-occultants, et permettent d'éviter l'éblouissement des utilisateurs pendant les périodes de soleil mais laissent passer la lumière. Ils permettent également de faire baisser la température de la halle de gym en cas de grand ensoleillement.



Pour les mêmes raisons, nous vous proposons également la pose de deux stores occultants supplémentaires, côté école. Il s'agit là de deux volets roulants à lamelles avec commande électrique et protection anti-vent.

Par ces différents travaux, nous comptons répondre aux demandes des nombreux utilisatrices et utilisateurs de la halle de gym.

Réfection de la halle de gymnastique
stores et éclairage

Coûts de la réfection de la halle de gymnastique

Eclairage	18'100
Stores verticaux	22'700
Stores à rouleaux	6'000
Divers et imprévus	3'200
COÛT TOTAL TTC	50'000

Assemblée communale du 11 avril 2019

L'investissement total sera financé par la réserve libre.

M. Vincent Guillet remercie Mme Freymond pour sa présentation.

Il donne la parole à M. Sylvain Probst, Président de la Commission financière, pour le rapport de celle-ci.

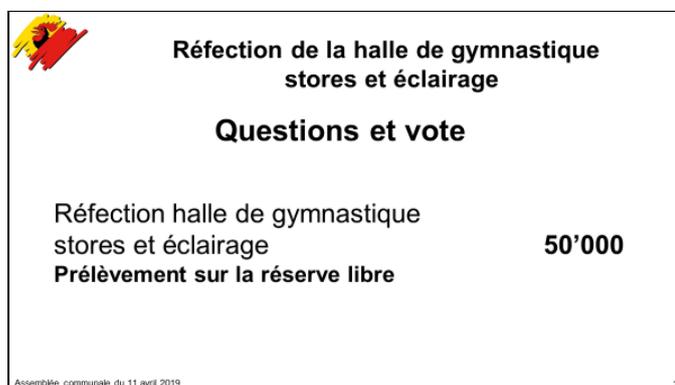


Rapport de la commission financière

L'investissement prévu de CHF 50'000.- pour l'éclairage et les stores sera financé par prélèvement sur la réserve libre ; il n'y aura donc pas de charge pour les prochains exercices. La commission financière donne un préavis favorable pour le financement de cet investissement.

M. Guillet remercie M. Probst pour la lecture du rapport de la commission financière.

La parole est à l'Assemblée.



Question : **aucune**

La parole n'étant pas demandé, M. Guillet passe au vote.

Vote : **L'investissement pour la réfection de la halle de gymnastique, des stores et de l'éclairage, est accepté par 67 oui, 0 non et 0 abstention.**

M. Vincent Guillet remercie l'assemblée.

3. Comptes 2018



M. Vincent Guillet passe au point 3 de l'ordre du jour.

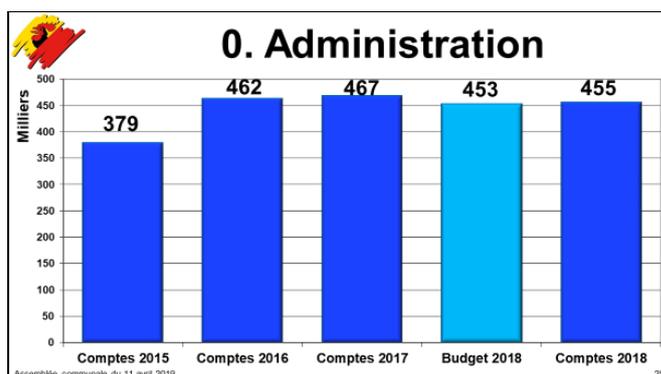
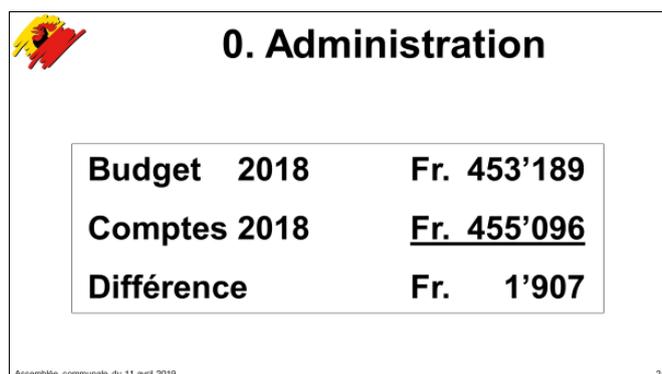
Pour la présentation de ce point, et plus particulièrement des points 3.1. et 3.2., il donne la parole à M. Jean-Joseph Waeber, Conseiller communal, responsable du dicastère des finances.

Présentation

Mesdames, Messieurs,
Voici les comptes de fonctionnements de Treyvaux pour 2018.

Je vais vous présenter le résultat de chaque chapitre et vous donner des explications pour les points qui s'écartent du budget de manière importante.

Fonctionnement



	Charges	Produits	Exc. de charges
0 ADMINISTRATION	Fr. 501'546.75	Fr. 46'451.05	Fr. 455'095.70

02.310.00 Fournitures bureau, publications

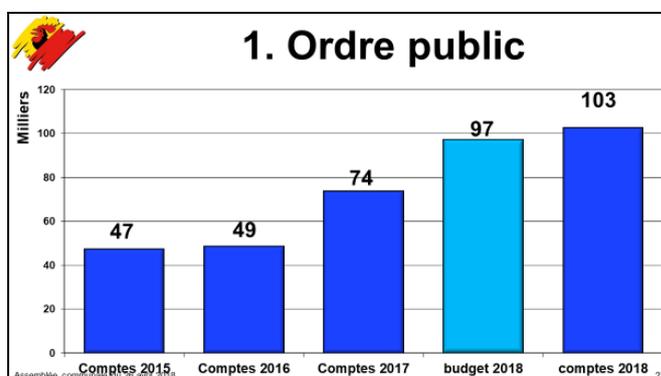
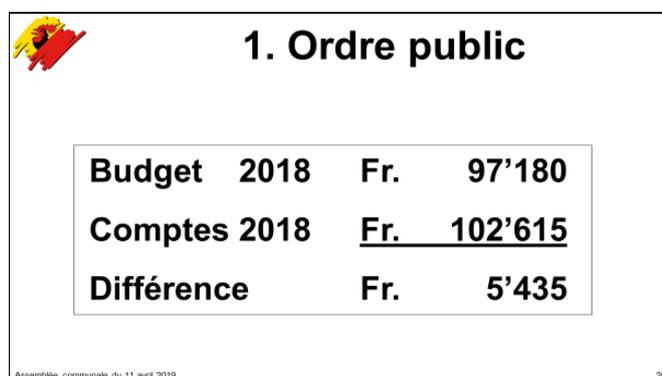
Charges : Fr. 5'498.35 (budget 10'600.00)

Moins d'achats que prévus.

02.312.00 Eau, énergie, PPE

Charges : Fr. 20'351.95 (budget 13'700.00)

Les charges de la PPE sont en hausse, de plus nous avons payé la facture finale pour le système de sécurité de l'administration (Fr. 3'830.—).



	Charges	Produits	Exc. de charges
1 ORDRE PUBLIC	Fr. 187'098.70	Fr. 84'483.25	Fr. 102'615.45

12.351.00 Part. Service des Curatelles

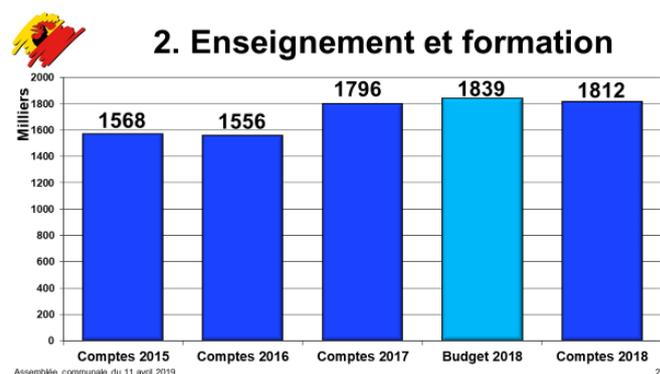
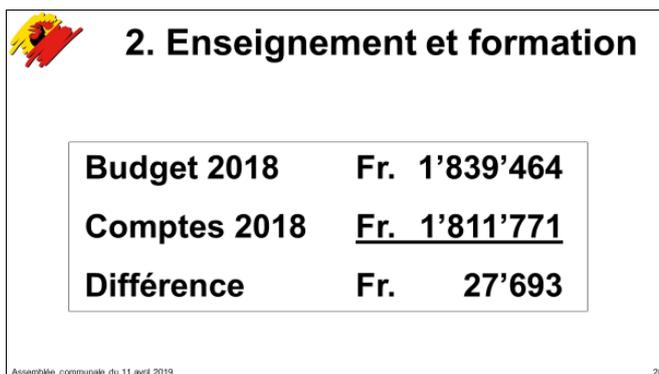
Charges : Fr. 42'152.80 (budget 46'500.00)

Nous avons touché en 2018 un solde de 2017 en notre faveur.

14.352.00 Part. intercommunale CSPi Petite Sarine

Charges : Fr. 70'456.45 (budget 62'500.00)

La hausse est due au nombre élevé d'interventions en 2018, spécialement pour les inondations.



	Charges	Produits	Exc. de charges
2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION	Fr. 1'899'212.00	Fr. 87'440.60	Fr. 1'811'771.40

21.302.00 Traitement du personnel AES

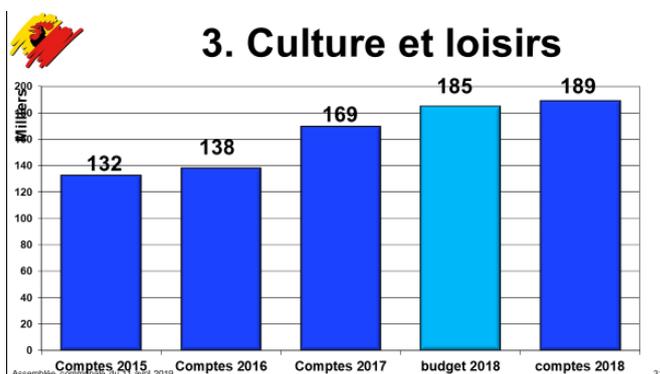
Charges : Fr. 65'605.00 (budget 50'000.00)

Plus d'heures ont été effectuées par le personnel de l'AES (pour des ouvertures supplémentaires).

29.311.00 Achat de machines et de mobilier

Charges : Fr. 38'265.55 (budget 47'000.00)

Les frais d'achat des nouveaux pupitres ont été moins élevés que prévus au budget.



	Charges	Produits	Exc. de charges
3 CULTURE ET LOISIRS	Fr. 198'587.90	Fr. 9'768.65	Fr. 188'819.25

34.314.00 Entretien halle gymnastique

Charges : Fr. 18'929.10 (budget 6'300.00)

Divers travaux supplémentaires ont été effectués, comme le remplacement d'un sèche-cheveux, les réparations de la ventilation, le remplacement d'une vitre isolante et les frais de curage des canalisations.

35.365.00 Parcours Vita

Charges : Fr. 7'285.75 (budget 3'000.00)

L'augmentation est due à la réfection d'éléments abîmés après la tempête de juin 2017, mais compensée dans le point

35.469.00 Subvention Vita

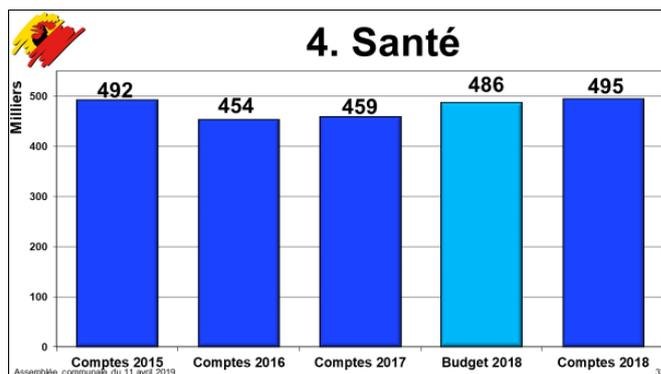
Produits : Fr. 4'000.00



4. Santé

Budget 2018	Fr.	486'490
Comptes 2018	Fr.	<u>495'023</u>
Différence	Fr.	8'533

Assemblée communale du 11 avril 2019 32



	Charges	Produits	Exc. de charges
4	SANTE	Fr. 503'379.85	Fr. 8'356.80
			Fr. 495'023.05

41.351.00 Participation au subventionnement cantonal des soins spéciaux
 Charges : Fr. 238'109.20 (budget 234'470.00)

A l'instar de ce décompte fourni par le Service de la Prévoyance Sociale, la plupart des chiffres de ce chapitre concerne des charges liées, sur lesquelles nous n'avons pas d'emprise.

44.352.01 Participation aux indemnités forfaitaires
 Charges : Fr. 53'718.60 (budget 48'540.00)

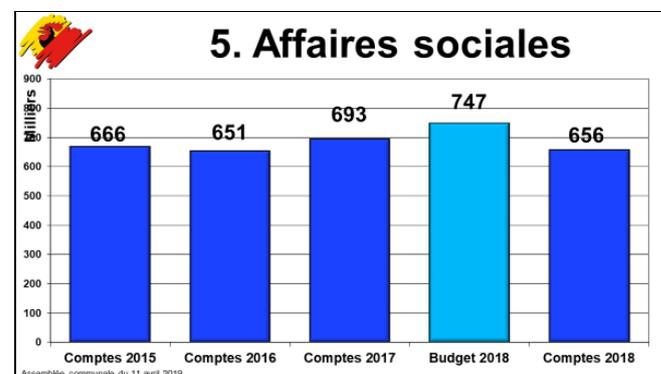
C'est sur ce point que nous avons la plus forte hausse : 5'000 francs soit 10 %.



5. Affaires sociales

Budget 2018	Fr.	747'150
Comptes 2018	Fr.	<u>655'783</u>
Différence	Fr.	91'367

Assemblée communale du 11 avril 2019 34

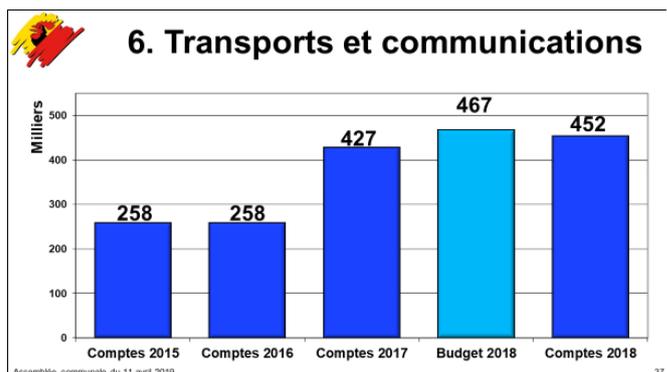
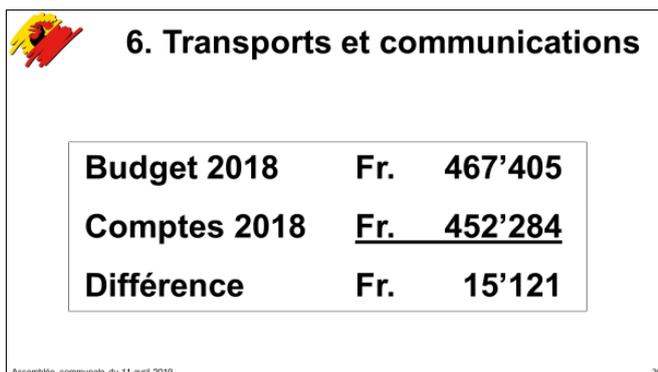


	Charges	Produits	Exc. de charges
5	AFFAIRES SOCIALES	Fr. 658'696.25	Fr. 2'913.60
			Fr. 655'782.65

54.365.00 Subventions aux crèches et garderies d'enfants
 Charges : Fr. 22'589.60 (budget 40'000.00)

54.365.01 Subventions Association d'accueil familial de jour
 Charges : Fr. 12'466.20 (budget 20'000.00)

Nous avons eu moins de placements en crèche, en garderie ou auprès des mamans de jour que prévu.



	Charges	Produits	Exc. de charges
6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	Fr. 579'351.81	Fr. 127'068.25	Fr. 452'283.56

62.314.00 Entretien des routes

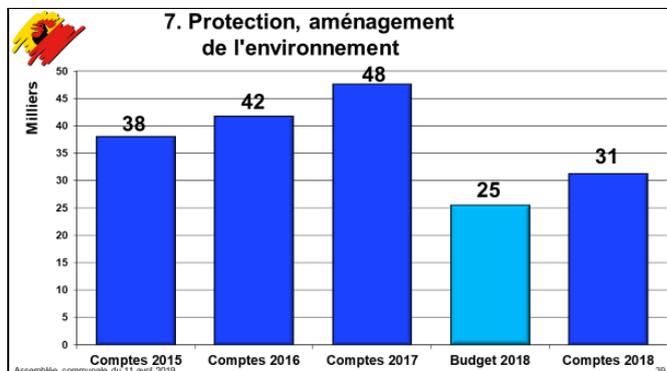
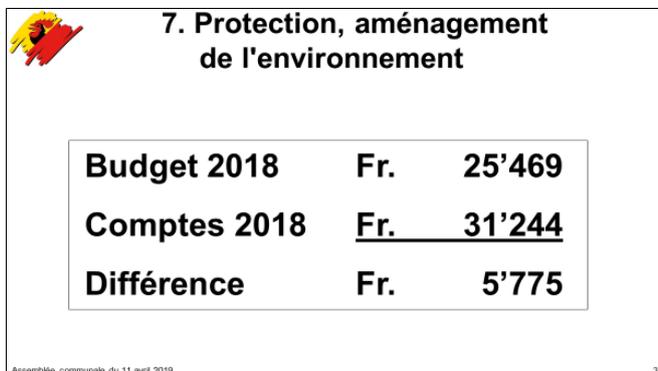
Charges: Fr. 48'652.81 (budget 32'400.00)

Coûts supplémentaires pour le curage des canalisations suite aux orages du 11 juin et du 6 août. Plus d'entretien sur les routes communales que prévu.

62.314.02 Panneaux de signalisation routes, chemins

Charges: Fr. 5'938.75 (budget 1'000.00)

La signalisation à Pratzey a été modifiée et celle du Pré de la Maison pour la Treyjoyeuse a été refaite.



	Charges	Produits	Exc. de charges
7 PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	Fr. 642'448.80	Fr. 611'205.00	Fr. 31'243.80

70.313.00 Achat d'eau du GAME (Groupement d'adduction du Mouret et environs)

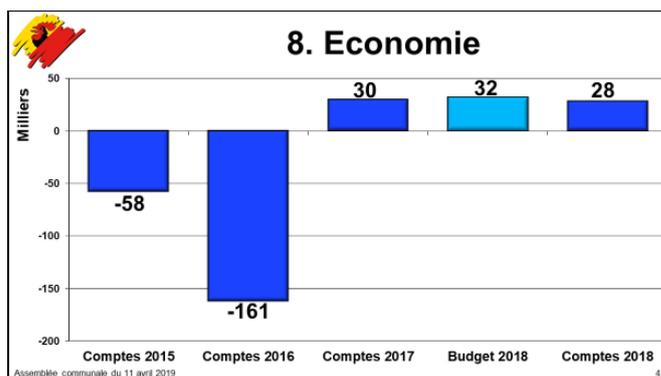
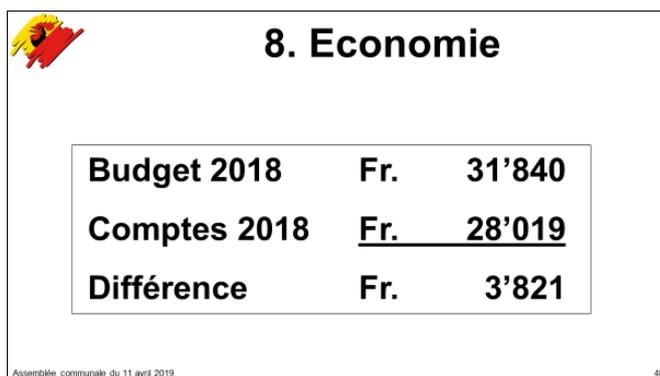
Charges: Fr. 38'623.00 (budget 15'000.00)

La gestion de commande défectueuse du niveau du réservoir, 3 fuites d'eau importantes au printemps et la sécheresse de juillet à novembre 2018 ont entraîné une forte augmentation de la consommation d'eau du GAME.

70.434.00 Entretien et rénovation des installations

Charges: Fr. 44'911.80 (budget 34'000.00)

Nous avons profité des travaux en cours à la Pala pour rallonger notre réseau d'eau potable le long de la route pour une montant de 15'000 francs, ce montant n'avait pas été mis au budget 2018.



	Charges	Produits	Exc. de charges
8 ECONOMIE	Fr. 28'149.45	Fr. 130.00	Fr. 28'019.45

810.423.00 Entretien des routes forestières et chemins pédestres

Charges : Fr. 0.00 (budget 3'000.00)

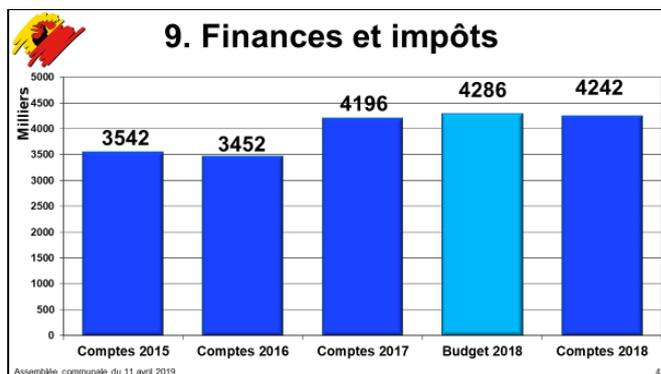
Contrairement à ce qui était prévu au budget, aucun travail n'a été effectué en 2018 pour ce poste.

Pour rappel, en 2015 nous avons reçu une subvention cantonale de 73'597 francs, pour la création de la Réserve forestière de la Petite Sarine et 2016 la dissolution de la corporation forestière Sarine Rive Droite a fait apparaître un revenu de 193'582 francs. Cela explique pourquoi le chapitre Economie présente un excédent de produits pour 2015 et 2016.

9. Finances et impôts

Budget 2018	Fr.	4'285'569
Comptes 2018	Fr.	<u>4'241'724</u>
Différence	Fr.	43'845

Assemblée communale du 11 avril 2019 42



	Charges	Produits	Exc. de produits
9 FINANCES ET IMPOTS	Fr. 1'101'700.97	Fr. 5'343'425.06	Fr. 4'241'724.09

90.400.06 Soldes impôts sur le revenu (années précédentes)

Produits : Fr. 111'581.65

Nous avons plus de contribuables non taxés des années 2017 et antérieures. Comparativement aux comptes 2017, la différence est de plus de 276'000 francs.

99.332.00 Amortissements supplémentaires

Charges : Fr. 28'000.00

Ces amortissements concernent, entre autres, les actions des SRM La Berra SA pour 25'000 francs.

99.382.04 Attribution à la réserve libre pour investissements futurs

Charges : Fr. 100'000.00

Cette attribution est destinée à financer en partie les réparations urgentes à la halle de gymnastique.



Comptes de fonctionnement

	Charges	Produits
Totalisation avant opérations spéciales	6'172'172,48	6'321'242,26
Amortissements supplémentaires	28'000,00	
Attribution à la réserve libre	100'000,00	
Résultat publié (bénéfice)	21'069,78	
Totalisation	6'321'242,26	6'321'242,26

Assemblée communale du 11 avril 2019 44

L'exercice boucle avec un bénéfice de

21'069.78

TOTALISATION

6'321'242.26

6'321'242.26



Comptes de fonctionnement

Total des revenus	Fr. 6'321'242,26
Total des charges	Fr. <u>6'300'172,48</u>
Excédent de revenus	Fr. 21'069,78

Assemblée communale du 11 avril 2019 45

	Charges	Produits	Exc. de produits
TOTALISATION	Fr. 6'300'172.48	Fr. 6'321'242.26	Fr. 21'069.78

3.2. Comptes des investissements



3.2

Comptes des investissements

Assemblée communale du 11 avril 2019 46

Investissements

		Charges	Produits
1	ORDRE PUBLIC	Fr. 43'500.00	Fr. 110'666.00

14.503.00 Réfection local du feu
Charges Fr. 43'500.00

Nous avons déjà eu des charges en 2016 et 2017. Avec ce solde, l'investissement est maintenant terminé.

14.661.00 Subventions cantonales
Produits Fr. 110'666.00

		Charges	Produits
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	Fr. 347'582.35	Fr. 265'200.00

62.501.26 Réfection route communale d'Essert
Charges: Fr. 12'531.10

62.501.31 Réfection routes privées AF – 3^e étape
Charges: Fr. 289'199.85

62.501.33 Réfection route de Frontin
Charges: Fr. 150.00

62.503.00 Construction du local édilitaire
Charges: Fr. 45'701.40

62.611.02 Part. propriétaires routes privées AF
Produits: Fr. 50'200.00

62.660.09 Subventions fédérales routes privées AF – 3^e étape
Produits: Fr. 115'000.00

62.661.17 Subventions cantonales routes privées AF – 3^e étape
Produits: Fr. 100'000.00

		Charges	Produits
7	PROTECTION – AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	Fr. 153'656.00	Fr.

70.501.07 Plan des infrastructures d'eau potable (PIEP)
Charges : Fr. 10'707.40

70.501.22 Système de contrôle et de gestion – eau potable
Charges : Fr. 36'688.20

71.501.10 PGEE 2^e étape : Assainissement des eaux usées En Plan
Charges : Fr. 29'683.35

71.501.11 Assainissement EU et EC En Beauregard
Charges : Fr. 9'896.80

72.501.00 Déchetterie
Charges : Fr. 61'510.75

75.501.01 Assainissement du ruisseau du Pontet
Charges : Fr. 5'169.60

	Charges	Produits
9 FINANCES ET IMPOTS	Fr. 433'313.25	Fr. 602'185.70
942.660.10 Subventions fédérales « Bâtiment mesure économie énergie »		
Produits :	Fr. 32'370.00	
942.661.02 Subventions ECAB		
Produits :	Fr. 2'149.25	
942.661.18 Subventions cantonales « Bâtiment mesure économie énergie »		
Produits :	Fr. 22'928.00	
99.590.00 Report investissements		
Charges :	Fr. 433'313.25	
99.690.00 Report investissements		
Produits :	Fr. 544'738.45	
TOTALISATION	Fr. 544'738.45	Fr. 433'313.25
Excédent de charges d'investissements		Fr. 111'425.20
SOMMES EGALES	Fr. 544'738.45	Fr. 544'738.45

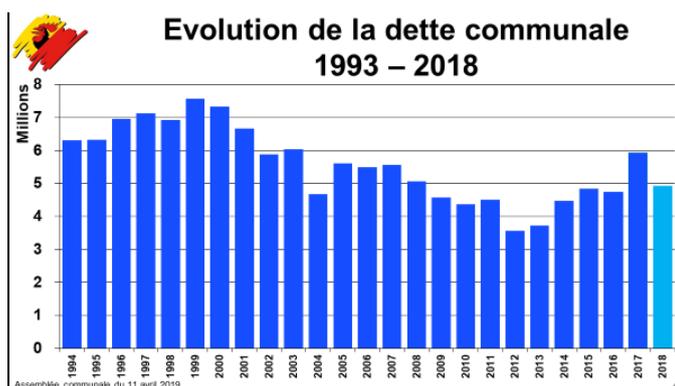
 Comptes des investissements	
Total des revenus	Fr. 433'313.25
Total des charges	Fr. <u>544'738,45</u>
Excédent de charges	Fr. 111'425,20

Assemblée communale du 11 avril 2019 47

Evolution de la dette communale

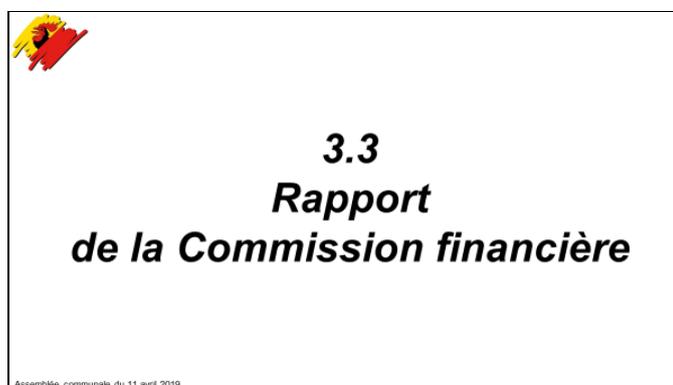
Dette nette 2018 est en diminution par rapport à 2017 : 1'005'426 francs de moins. C'est bien sûr dû aux faibles charges d'investissements 2018 et au très bon exercice 2017.

Dette nette au 31.12.2017	4'920'795.00
Dette nette par habitant (1448 habitants)	3'398.00



Je vous remercie de votre attention.

M. Vincent Guillet remercie M. Waeber pour ses explications et donne la parole à M. Sylvain Probst, Président de la commission financière pour le rapport de celle-ci.



Rapport de la Commission financière

La Commission Financière s'est réunie le 25 mars 2019 pour examiner le contrôle des comptes 2018. M. Claude Brodard de la société fiduciaire Jordan SA nous a présenté le rapport de révision sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2018. La comptabilité et les comptes annuels de l'exercice ont été établis selon les dispositions légales et réglementaires. La révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Le rapport établi le 11 mars 2019 est sans réserve, ni remarque particulière. Lors de cette séance, nous avons pu poser toutes les questions que nous avons jugées nécessaires auprès des représentants du Conseil Communal et de l'Administration Communale. Nous avons reçu des réponses en toute transparence, claires et précises de MM. Guillet – Syndic, et Waeber – Responsable des Finances, ainsi que de Mmes Minguely – Caissière Communale et Roulin – Perceptrice des impôts.

Il ressort des comptes un excédent de revenus de CHF 21'069.78, ce qui représente une amélioration remarquable comparé au budget déficitaire de -47'621.-. La Commission financière relève les points suivants : 1. Les charges sous la gestion directe du Conseil Communal sont globalement conformes au budget. 2. Les charges liées qui ne sont pas sous la gestion directe du Conseil Communal sont inférieures d'environ 100'000.- aux budgets annoncés ; principalement dans le secteur des affaires sociales.

3. Les entrées fiscales sont globalement supérieures d'environ 75'000.- aux estimations malgré un impact négatif dû à des taxations manquantes de l'impôt sur le revenu. Ces taxations à venir auront certainement un impact positif sur l'exercice 2019. 4. Le Conseil Communal a décidé de faire un amortissement spécial de 25'000.- ainsi qu'une attribution à la réserve libre pour 100'000.-

Selon l'appréciation de la fiduciaire Jordan SA et sur la base des vérifications effectuées, celle-ci recommande l'approbation des comptes annuels qui vous sont soumis. La commission financière, à l'unanimité de ses membres présents, se joint à l'avis de la fiduciaire et recommande à l'assemblée de les approuver.

La Commission Financière remercie le Conseil Communal dans son ensemble pour son travail et pour la très bonne maîtrise des charges de fonctionnement. Nous remercions également Mmes Minguely et Roulin pour leur disponibilité et leur travail

M. Guillet remercie M.Probst pour la lecture du rapport de la commission financière

La parole est à l'assemblée.



Au sujet des **comptes de fonctionnement** :

Question : **aucune**

Au sujet des **comptes d'investissement** :

Question : **aucune**

La parole n'étant pas demandée, Monsieur Guillet passe aux votes des comptes de fonctionnement et d'investissement. Pour ces deux points, il précise qu'il s'agit de donner décharge des comptes au Conseil communal, par conséquent le Conseil ne vote pas.

Comptes de fonctionnement	
Vote	
Total des revenus	Fr. 6'321'242,26
Total des charges	<u>Fr. 6'300'172,48</u>
Excédent de revenus	Fr. 21'069,78

Assemblée communale du 11 avril 2019 51

Vote : **Les comptes de fonctionnement 2018 sont acceptés par 55 oui, contre 0 non, 0 abstention.**

	Comptes des investissements
Vote	
Total des revenus	Fr. 433'313.25
Total des charges	<u>Fr. 544'738,45</u>
Excédent de charges	Fr. 111'425,20
<small>Assemblée communale du 11 avril 2019</small>	

Vote : **Les comptes d'investissement 2018 sont acceptés par 55 oui, contre 0 non, 0 abstention.**

M. Guillet remercie l'assemblée pour l'approbation des comptes 2018 et de la confiance ainsi témoignée au Conseil communal et à son administration.

4. Planification financière 2019 à 2023



M. Vincent Guillet rappelle qu'un plan financier est une projection et une estimation des charges et des produits pour une période déterminée. Au niveau communal, il sert surtout à prévoir des investissements et les conséquences de ceux-ci sur les charges annuelles d'amortissement et d'intérêts. Je rappelle que l'assemblée ne vote pas le plan financier, elle en prend simplement acte.

Pour la présentation du plan financier pour les années de 2019 à 2023, il passe la parole à M. Jean-Joseph Waeber, responsable du dicastère des finances.

Présentation

Dans la planification financière 2019 - 2023, il a été tenu compte des intérêts bancaires de 2 %. Les rentrées fiscales augmentent légèrement conformément aux chiffres fournis par le canton. Il a également été tenu compte d'une augmentation régulière de la population. En rapport avec la construction ces prochaines années, de plusieurs maisons et logements, au nouveau quartier en Beauregard notamment.

Voici la liste des investissements prévus pour la période 2019 à 2023 :

Liste des projets
2019 – Estimation : 4'566'020

- Réfection routes communales AF - 4^e étape
- Route Ferpicloz 3^e étape
- Démolition ancien réservoir du Bugnon
- Desserte forestière de la Perrausa
- Repport déchetterie
 - Route d'accès à la déchetterie et places de parc
 - Construction du local édilitaire
 - Déchetterie

Assemblée communale du 11 avril 2019 54

Liste des projets

- Assainissement du ruisseau du Pontet
- PGEE: En Beauregard EP, EU et EC
- Route de Frontin suite passage conduites EU et EC
- Assainissement EC route du barrage
- Réfection de la canalisation du ruisseau des Arbagnys sous la route du Barrage
- Halle de gym : éclairage et stores

Assemblée communale du 11 avril 2019 55

**Liste des projets**

2020 – Estimation : 822'840

- Assainissement réseau EP
- Mise à ciel ouvert du ruisseau des Arbagnys
- Entretien routes communales
- Route AF dernière étape

Assemblée communale du 11 avril 2019 56

**Liste des projets**

2021

- Rien de prévu : changement de législature

2022 – Estimation : 735'000

- Entretien des routes communales
- Réfection du bâtiment UST Perrausa

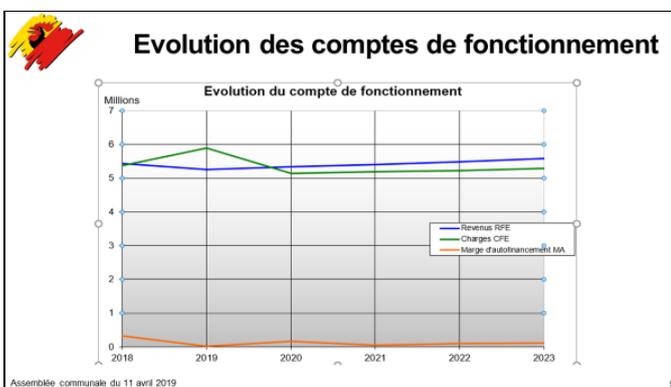
2023 – Estimation 833'000

- Réfection route communale

Assemblée communale du 11 avril 2019 57

Le montant total des investissements sur la période est de 6 956 860.00

Nous constatons, sur le graphique, que, malgré un programme d'investissement soutenu, notamment en 2019, le résultat ne descend pas en dessous de 5% qui est la limite légale de déficit budgétaire. D'autres éléments à prendre en compte sont les répercussions directes ou indirectes de la RFFA (réforme fiscale et financement de l'AVS) objet des prochaines votations fédérales.



M. Vincent Guillet remercie M. Jean-Joseph Waeber pour ses explications et donne la parole à M. Sylvain Probst, Président de la Commission financière.



Rapport de la commission financière

MM. Guillet et Waeber ainsi que Mmes Minguely et Roulin nous ont informés et donnés les détails de la planification financière 2019 – 2023.

Les hypothèses d'évolution définies pour l'élaboration du plan financier nous paraissent pertinentes. Nous avons pu poser toutes les questions que nous avons jugées nécessaires. Nous avons reçu des réponses en toute transparence, claires et précises.

Comme déjà relevé ces dernières années, les nombreux projets d'investissement en cours et à venir auront, d'un point de vue financier, un impact significatif sur l'endettement de la commune. Selon la planification établie et notamment grâce aux taux d'intérêts actuellement très bas, les charges en découlant sont supportables pour notre commune.

A l'unanimité et sur la base de la législation actuelle, la commission financière préavise favorablement la planification financière qui nous a été présentée. Nous remercions le Conseil Communal dans son ensemble pour son travail.

Pour terminer, j'aimerais remercier mes collègues de la Commission Financière, Mme Jacqueline Perler, MM Julien Bianchi, Raphaël Roulin et Jean-Paul Sallin pour leur engagement et le travail effectué dans une très bonne ambiance.

M. Guillet remercie M. Probst pour la lecture du rapport de la Commission financière.

Il lui plait de relever qu'il règne une très bonne entente, faite de bon sens et de compréhension mutuelle, entre la Commission financière et le Conseil communal. M. Guillet la remercie pour son excellent travail et ses remarques toujours avisées et pertinentes.

La parole est à l'Assemblée.



La parole n'étant pas demandée, l'assemblée prend acte du plan financier 2019 à 2023.

5. Divers



Avant de donner la parole à l'Assemblée, M. Vincent Guillet communique quelques informations du Conseil communal :

Assemblées du 13 décembre 2018 – eau potable - TVA

Lors de l'assemblée du 13 décembre 2018, Monsieur Philippe Bosson a posé la question si dans le nouveau règlement communal de l'eau potable, La TVA est comprise dans le prix ?

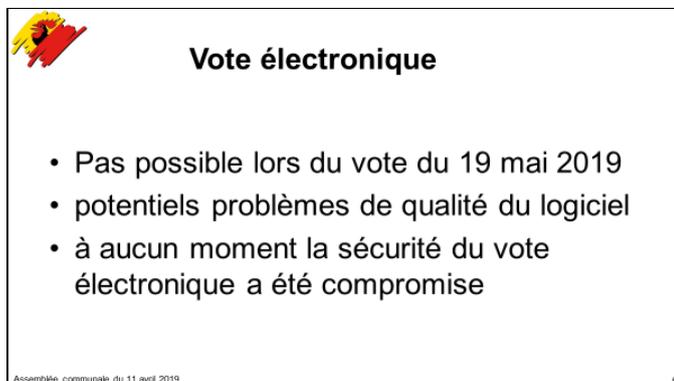
Nous lui avons répondu que les prix étaient TVA incluse. Comme l'ancien règlement, la TVA n'était pas mentionnée, la commune avait décidé que le tarif applicable était TVA incluse.

Dans le nouveau règlement, l'article 35 fait mention de la TVA et cet article mentionne que le prix de l'eau est hors taxe. Il faut donc ajouter la TVA de 2,5% aux prix présentés lors de l'assemblée du 13 décembre 2018.

Avec nos excuses pour cette erreur.

Vote électronique

Comme vous avez pu le lire dans la presse, vous n'aurez pas la possibilité de voter de manière électronique lors de la votation du 19 mai 2019. La récente analyse du code source de la future application de vote électronique a révélé de potentiels problèmes de qualité du logiciel. Il faut relever qu'à aucun moment la sécurité du vote électronique a été compromise. Cependant, La Poste a décidé de suspendre cette application afin d'effectuer des contrôles supplémentaires. La Chancellerie d'Etat du canton de Fribourg met tout en œuvre afin de proposer à nouveau le vote électronique dans les plus brefs délais.



Investissements terminés - Réfection du local du feu

Investissement terminés Réfection local du feu

Budget	440'000.—	Comptes	496'493.50
Subvention	80'000.—	Subvention	110'666.—
Total	360'000.—	Total	385'827.50



Assemblée communale du 11 avril 2019

Investissements terminés Réfection du local du feu

Dépassement s'explique par :

- Exigence du Service des biens culturels pour les tablettes, les fenêtres et le crépi de soubassement
- Exigence du Service de l'énergie, le bâtiment doit satisfaire aux exigences des standards Minergie
- Plus d'évacuation de déblais en décharge
- CAD sous évalué
- Modifications des introductions d'eau, téléphone et câble de commande de la réserve incendie
- Divers petits travaux



Assemblée communale du 11 avril 2019

Ce dépassement s'explique par des exigences lors de l'obtention du permis de construire des biens culturels : pour les tablettes, les fenêtres et le crépi de soubassement. Des exigences du service de l'énergie, le bâtiment doit répondre aux normes Minergie. Également plus d'évacuation de déblai en décharge, chauffage à distance sous-évalué, modifications des introductions d'eau, téléphone et câble de commande de la réserve incendie et divers petits travaux.

Investissements terminés – Assainissement EU En Plan

Investissements terminés Assainissement EU En Plan



Assemblée communale du 11 avril 2019

Investissements terminés Assainissement EU En Plan

Budget	300'000
Montant investi	311'273
Différence	11'273

Assemblée communale du 11 avril 2019

Le dépassement du budget est essentiellement lié aux manques du service l'environnement concernant l'exutoire du collecteur. En effet la profondeur du collecteur a dû être abaissé pour permettre de passé sous la future mise à ciel ouvert du ruisseau des Arbagny. Pour ce faire le collecteur a été allongé de 94 m et rejoindre ainsi un point plus bas au niveau du collecteur inter-communal de l'AIGN.

Le Conseil en a terminé avec ses présentations et informations. M. Guillet donne la parole à l'assemblée.

Questions :

M. Yves Quartenoud

Au sujet de la mise à ciel ouvert du ruisseau des Arbagny. Il demande si le Conseil communal a une idée de ce que cela pourrait coûter.

M. Vincent Guillet

répond que c'est l'étude votée ce soir qui donnera tous les détails et les coûts. Cela devrait également régler le problème du dégagement de l'eau dans ce secteur.

- M. Jean-Pierre Clerc demande où passe ce ruisseau sous tuyau.
- M. Vincent Guillet reprend le plan et donne les explications.
- Mme Marie- Thérèse Biemann remercie pour toutes les tombes qui ont été désaffectées au cimetière. Certaines étaient là depuis 32-33 ans. Nous n'oublierons toutefois pas nos chers défunts. C'est tout beau, merci beaucoup.
Elle aurait juste quelques remarques au sujet du cimetière :
Lors de gros vents, elle passe au cimetière pour ramasser les pots qui ont été emportés car cela faisait penser à une zone « désaffectée ». Jusqu'à aujourd'hui, elle les ramassait et les apportait à la déchetterie. Maintenant, avec les poubelles au poids, cela fait beaucoup. C'est un petit problème qu'il n'y ait plus de benne au cimetière.
Et lorsqu'il y a des décès, il reste ces ornements lourds, des gerbes, qu'est-ce qu'on fait de tout ça ? Ou alors est-ce qu'on discute avec les pompes funèbres pour trouver une autre alternative à ces grosses décorations lourdes et coûteuses, il faudrait peut-être trouver une autre manière de fonctionner, dans le thème du climat et du respect de l'environnement...
L'autre problème ce sont les feuilles qui tombent des platanes l'automne. Elles recouvrent les tombes et on en retrouve dans tout le cimetière. Est-ce qu'on pourrait imaginer que, selon la météo, on organise un groupe de bénévoles et qu'on organise, une fois par semaine le ramassage des feuilles tout autour de l'église. Elle ne pense pas que ce soit aux employés communaux de faire ce travail car ces arbres donnent des tonnes de feuilles.
- M. Vincent Guillet prend bonne note des remarques de Mme Biemann. Le Conseil communal trouvera une solution pour les feuilles et pour les gerbes de fleurs également. On ne voulait pas laisser une benne au cimetière car les gens vont y déposer « n'importe quoi », des sacs poubelles par exemple. Certaines personnes ont de la peine à respecter les directives...
Le Conseil communal va y réfléchir et trouver une solution.
- Mme Madeleine Papaux ajoute qu'il n'y a pas de poubelle au cimetière. Il y avait par exemple un jour une dame de Berne qui est venue au cimetière, faire des tombes. Elle ne savait pas quoi faire de ses pots car il n'y avait pas de poubelle.
- M. Yvan Roulin Toujours au sujet des poubelles. Devant l'Administration communale, il n'y a plus de poubelle, il y a du chénit partout. Les gens laissent tout par terre.
- M. Vincent Guillet Répond que c'est La Poste qui l'a enlevée. Toujours pour les mêmes raisons : ils trouvaient de tout dans cette poubelle. Les gens vidaient leur case postale et ils mettaient toute la pub dans la poubelle. Le Conseil communal va réfléchir pour mettre peut-être une petite poubelle pour les petits déchets.
- M. Paul-André Roulin Il habite l'endroit le plus « critique » du village, juste à côté il y a le ruisseau qui passe, maintenant il y a encore l'eau du quartier En Beauregard qui sera amenée, cela fera un surplus ! Comment peut-on mettre l'eau de deux tuyaux de 50 cm dans un tuyau de 70 cm qui est déjà plein... ? où va aller cette eau ? ça sera une catastrophe !!

Il voit bien que ce ruisseau ne va pas s'ouvrir tout de suite, il ne sait pas comment le Conseil communal va faire...d'ici que le terrain soit acheté, le permis, les travaux attribués, cela fera une année et demie !!

- M. Vincent Guillet répond que le Conseil communal est en pleine discussion pour régler cette situation. On essaie de trouver des solutions
- M. Paul-André Roulin Sait qu'il n'y a pas de solution avec ce que le Conseil communal fait-là. C'est très grave... !
- M. Vincent Guillet précise que dans les nouveaux quartiers, l'eau n'est pas envoyée directement dans les collecteurs. Il y a de gros bacs de rétention et l'eau qui arrive au bas du village n'a pas un volume supérieur à ce qui arrive aujourd'hui.
- M. Paul-André Roulin relève qu'au Trepalley aussi il y a un bac de rétention. Lorsqu'il se vide c'est la catastrophe... !
- M. Vincent Guillet répond qu'au Trepalley il y a un autre problème avec le bac de rétention.
- M. Paul-André Roulin il y a peut-être des problèmes mais il n'y a jamais eu des sorties d'eau d'orage. On ne peut pas mettre un ruisseau dans un tuyau de 20 cm !!
- M. Vincent Guillet rappelle que c'est pour cette raison qu'on veut mettre le ruisseau à ciel ouvert, cela résoudra ces problèmes. Actuellement, la situation est bloquée...le Conseil communal connaît la situation et fait le maximum. On ne peut pas aller plus vite pour le moment.
- M. Paul-André Roulin Il a déjà une bordure de 45 cm. et cela passe par-dessus. La solution serait de faire une butte le long de sa parcelle. Il trouvera un arrangement avec le propriétaire du terrain. Le Conseil communal lui avait promis qu'il ferait quelque chose...
- M. Vincent Guillet cela passe par l'étude de la mise à ciel ouvert du ruisseau.
- M. Paul-André Roulin estime que le Conseil communal ne peut pas aller plus vite que le temps, il sera donc à nouveau inondé !!...et qui devra payer, qui aura la responsabilité... ?
A La Roche, lorsqu'ils ont été inondés, ils ont fait le nécessaire tout de suite. Ils n'ont plus été inondés depuis, ils ont réglé ça tout de suite...ici, il faut attendre la mise à ciel ouvert...
- M. Vincent Guillet rappelle que la résolution de ce problème passe par l'étude. Pour l'heure toute autre intervention dans ce secteur est bloquée.
- Mme Jacqueline Perler demande depuis combien de temps ce problème d'inondation existe ?
- M. Paul-André Roulin répond que la première fois, c'était en 2014. Ils ont eu pour 25'000 francs de dégâts dans la maison.
- Mme Jacqueline Perler constate que le Conseil communal a fait plusieurs investissements importants depuis, La Treyjoyeuse, la déchetterie, ...elle se demande pourquoi M. Roulin n'a rien demandé avant ? Elle comprend que cela devient urgent mais il aurait peut-être fallu demander avant...
- Mme Claude Buchler répond que les gens sont inondés une fois, après la deuxième fois ils demandent des explications, et après cela devient urgent...

- M. Vincent Guillet rappelle que c'est une priorité. Pour le quartier du Trepalley, il y a d'autres soucis qui ne concernent pas que la Commune. C'est prioritaire, mais tout ne va pas aussi vite que ce qu'on aimerait.
- M. Yves Quartenoud questionne, si c'est vraiment urgent, pourquoi ne pas faire ces travaux avant la nouvelle déchetterie, par exemple.
- M. Vincent Guillet explique que la Commune n'est pas propriétaire du terrain, sur le passage du ruisseau. Si on lance la procédure, on pourrait devoir aller jusqu'à l'expropriation, je vous laisse imaginer le temps que cela devrait prendre pour aboutir à la réalisation des travaux. Le Conseil communal souhaite plutôt trouver des solutions avant de parvenir à de telles procédures.

La parole n'étant plus demandée, au nom du Conseil communal, M Guillet remercie toutes les citoyennes et tous les citoyens de leur participation à cette assemblée et souhaite à tous une agréable fin de soirée.

L'assemblée est levée.



AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire

Le Syndic

Sandra Maradan

Vincent Guillet